

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 Décembre 2022 à 16 heures

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du lundi 19 Décembre 2022, le Conseil Municipal a été de nouveau convoqué le lundi 26 Décembre, à 16 heures, dans la Salle des Mariages à l'Hôtel de VIRE NORMANDIE, et peut délibérer valablement sans condition de quorum, dans le cadre de l'article L 2121-17 du CGCT.

Le 26 Décembre 2022, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle des Mariages à Vire, sous la présidence de M. le Maire Marc ANDREU SABATER.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 20 Décembre 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 20 Décembre 2022.

Sommaire:

Le Maire de Vire Normandie certifie que les formalités prescrites par les articles L. 2121-7 à L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été observées pour la convocation et la réunion du Conseil.

La séance est ouverte à 16 h 00

Nombre de membres en exercice : 47 Nombre de membres présents : 33 Nombre de membres excusés : 5

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : 3

Nombre de membres absents: 9

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	X			
DESMOTTES Nicole	X			
MARY Gérard	X			
ROSSI Annie	X			
GOETHALS Corentin	X			
MADELAINE Catherine	X			
MALOISEL Gilles	×			

Procès-verbal du Conseil Municipal du 28 Mars 2022





BALLÉ Marie-Noëlle	×			
GALLIER Pierre-Henri	X			(8)
LEMARCHAND Marie-Claire	X			
PICOT Régis		X		
OLLIVIER Valérie			X	
VELANY Guy	X			
CORDIER Marie-Ange	X			
BAZIN Lucien	X			
MOREL Marie-Odile	X	-		
DROULLON Joël	X			
ROBBES Martine	X			
CHÉNEL Fernand	X			
LE DRÉAU Nathalie		X	•	
DUMONT Eric	×			
COIGNARD Cindy	X			
MALLÉON Philippe		X		Marie Noëlle BALLÉ
LETELLIER Nadine			X	
LELARGE Michel	X			
MAINCENT Lyliane			X	
RENAULT Dimitri	X			
FOUBERT Françoise	X			
GOSSMANN Patrick	X			
BLANC Meiggle			×	
LEFEBVRE Yoann	X		*	
VIGIER Maud			X	
COURTEILLE Jacques		X		Éric DUMONT
MASSÉ Aurélie			X	
BINET Samuel	X			
BEDEL Sandra			X	
MARTIN Pascal	X			
PIGAULT Jane			X	
COUASNON Serge	X			
DUVAUX Maryse	X			
DUBOURGUAIS Roselyne			X	
FAUDET Olivier	X			
RENAULT Régine	X			
TOULUCH Jean-Claude		X		Serge COUASNON
LABROUSSE Sabrina	X			
LEVERRIER Rosine	X			
GELEZ Sylvie	X			

Départ de M. GALLIER avant le point n° 35.

Soit un nombre de 33 conseillers présents et 3 pouvoirs.



Décisions du Maire :

En application des dispositions de l'article L. 21222-22 du Code Général des Collectivité Territoriale, et en vertu de la délibération n°2 (2020.07) du 10 juillet 2020, Monsieur le Maire communique aux membres du Conseil les décisions du maire qui ont été prises.

		NOVEMBRE 2022
132	03.11.2022	Marché n° VN22054 Contrat d'entretien des installations cloches e
		horloges pour Vire Normandie
133	03.11.2022	Marché n° VN22018 Réfection complète de la toiture de l'église de Sain
		Germain de Tallevende – Avenant 1
134	03.11.2022	Marché n° VN20035 Vérification des ascenseurs et appareils de levage de
		Vire Normandie – Avenant 1 de transfert
135	03.11.2022	VN22070 Convention d'adhésion au service archives avec le CDG14 pour la
		commune déléguée de Saint Germain de Tallevende
136	03.11.2022	Marché nº VN22058 Vérification périodique des appareils de levagi
		Industriel et de manutention
137	10.11.2022	Signature de contrat de mutuel engagement dans le cadre de la parade de
		Noël le dimanche 11 décembre 2022.
138	15.11.2022	Signature du marché n° VN22055 Prestation de service vétérinaire pour le
		chenil-fourrière de Vire
139	22.11.202	Marché n° VN22051 Contrat de maintenance des onduleurs – Avenant 1
140	22.11.2022	VN22070 Convention d'adhésion au service archives avec le CDG14 pour le
		commune déléguée de St Germain de Tallevende
141	24.11.2022	VN22057 Vérification périodique et maintenance des systèmes de
		sécurité incendie
142	25.11.2022	Signature d'une convention avec M. Thomas GÖLLER pour l'Association
		VIREES MUSIC'HALLE » pour la mise à disposition de la Halle Miche
		Drucker
143	29.11.2022	VN22073 Contrat de dératisation et de désourisation
144	29.11.2022	Signature d'une Convention pour la mise en place d'un Dispositi
		Prévisionnel de Secours lors de l'embrasement de la Porte-Horloge, le
		dimanche 18 décembre 2022
		DECEMBRE 2022
145	08.12.2022	Signature d'une convention avec l'Association Théâtre Rencontre Action
		Culturelle pour la mise à disposition de locaux
146	02.12.2022	Signature du marché n° VN22056 Entretien des équipements de scène de
		théâtre Le Préau à Vire Normandie
147	02.12.2022	Marché VN 22065 – Acquisition et mise en œuvre d'équipement mobile pou
		les écoles de Vire Normandie
148	05.12.2022	Signature d'un contrat de cession pour la mise à disposition de la Halli
		(Association les Sourdines à l'Huile)
149	05.12.2022	Signature d'une convention avec Madame Lucie BERELOWITSCH
		Directrice du CDN Le Préau, pour la mise à disposition de la Halle Miche
		Drucker



	150	09.12.2022	Signature d'une convention avec l'association « Noël pour tous »,
1			représentée par Mme Anquetil Thérèse, présidente, ce, pour la mise à
-			disposition de deux minibus par le centre socioculturel municipal Charles
			Lemaître

La séance est ouverte 16 heures par M. le Maire Marc ANDREU SABATER.

M. le Maire a indiqué :

- Les membres ayant donné pouvoir
- Les membres s'étant excusés.

Le quorum étant atteint à l'ouverture et pour chacune des délibérations examinées.

Monsieur Dimitri RENAULT est désigné secrétaire de séance.



Discussion début de séance

Pas d'Intervention.

L'ordre du Jour du Conseil Municipal est ensuite abordé.

	Commune de Vire Normandie	24 12 17 17 19
JA A	DMINISTRATION GÉNÉRALE – REPRÉSENTATION – INTERCOMMUN	IALITÉ - EPIC
2022/12/19- 1.	Modification de la composition de la Commission communale d'accessibilité aux personnes handicapées	Marc ANDREU SABATER
2022/12/19- 2.	Accessibilité : rapport annuel 2022	Françoise FOUBERT
	FINANCES - COMMANDE PUBLIQUE - AFFAIRES JURIDIQU	JES
	Finances	
2022/12/19- 3.	Tarifs publics 2023	Annie ROSSI Chaque Maire délégué (
2022/12/19- 4.	Tarifs SPANC 2023	
2022/12/19- 5.	Cession à titre gracieuse de vélos électriques à l'intercommunali	
2022/12/19- 6.	Budget principal – Décision modificative n° 4	
2022/12/19- 7.	Budget annexe le Pont de la Londe – Décision modificative n° 1	
2022/12/19- 8.	Budget annexe « Les Ajoncs » - Décision modificative n° 1	A POSSI
2022/12/19- 9.	Budget annexe « Les Bleuets » - Décision modificative n° 2	Annie ROSSI
2022/12/19- 10.	Clôture budget annexe La Douitée	
2022/12/19- 11.	Subvention Inolya Garage Chatel	
2022/12/19- 12.	Convention cadre de gestion de services entre IVN et VN	
2022/12/19- 13.	Evolution sur taxe d'aménagement	
	ENFANCE, ÉDUCATION, JEUNESSE, ENSEIGNEMENT SUPÉ	RIEUR, CULTURE
	Jeunesse	Corentin GOETHALS
2022/12/19- 14.	Projet « Etape Numérique »	
	PERSONNEL, GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENC	ES, FORMATION
2022/12/19- 15.	Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels remplaçants – Article L 332-13 du Code Général de l Fonction Publique	Régis PICOT
2022/12/19- 16.	Délibération sur la modification de la participation de la collectivit concernant les tickets restaurant	



2022/12/19- 17.	Délibération portant création du tableau des emplois et des effectifs de Vire Normandie	
	URBANISME, PATRIMOINE, HABITAT, COMMERC	E
	Patrimoine	Lucien BAZIN
2022/12/19- 18.	Acquisition de la parcelle cadastrée BI 52 située au Bourg Lopin	
2022/12/19- 19.	Acquisition des parcelles cadastrées BK 345 et BK 348 situées r des Noës Davy	
2022/12/19- 20.	Cession de parcelle cadastrée AZ 26 située rue de la Planche	
2022/12/19- 21.	Cession de la parcelle cadastrée AN 551	
=	Habitat	Nicole DESMOTTES
2022/12/19- 22.	OPAH Classique et OPAH RU 2020-2025 - subventions aux particuliers	
2022/12/19- 23.	OPAH RU : Opération Façade – subventions	
	PROJETS STRUCTURANTS ET TRAVAUX MUTUALI	SÉS
2022/12/19- 24.	Conventions entre le Département et la commune de Vire- Normandie, relatives à la gestion de 3 ouvrages d'art de franchissement au-dessus de la voie verte n° V4-02	Gérard MARY
2022/12/19- 25.	Convention entre le Département et la commune de Vire- Normandie, relative à la gestion d'un ouvrage d'art de franchissement de la RD 524 par la VC3	ŀ
2022/12/19- 26.	Prestation de levé géoréférencé du réseau d'éclairage public de commune.	
	MOBILITÉ, CIT'ERGIE, TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNE	RGÉTIQUE
2022/12/19- 27.	Adhésion de la commune de Colombelles au SDEC ÉNERGIE	Gilles MALOISEL
2022/12/17- 27:	Communes déléguées	
	Commune déléguée de Vire	
	Éducation	Clindy COIGNARD
2022/12/19- 28.	Renouvellement de la convention avec la CAF pour le financeme du CLAS 2022-2023	
2022/12/19- 29.	Demande de prolongation de l'agrément « centre social » pour CSC municipal Charles Lemaître sur l'année 2023	
2022/12/19- 30.	Avenant n° 3 de prolongation à la convention de partenariat en l'APAEI du Bocagé Virois et la Commune de VIRE NORMANDIE	
2022/12/19- 31.	Renouvellement de la convention AROEVEN 2023	
2022/12/19- 32.	Renouvellement de l'adhésion à Vacances Ouvertes 2023	



	Commune déléguée de Coulonces	
2022/12/19- 33.	Lotissement communal « Résidence du Pont de la Londe » – Ver d'un lot à bâtir (lotn° 3)	
2022/12/19- 34.	Lotissement communal « Résidence du Pont de la Londe » – Ver d'un lot à bâtir (lotn° 11)	Gilles MALOISEL
2022/12/19- 35.	Lotissement communal « Résidence du Pont de la Londe » - Ver d'un lot à bâtir (lotn° 12)	
	Commune déléguée de Roullours	
2022/12/19- 36.	Acquisition d'une bande de terrain – Les Belles Voies	Nicole DESMOTTES

OUVERTURE DE L'ORDRE DU JOUR DE SÉANCE

		Commune de Vire l	Normandie
	AD	MINISTRATION GÉNÉRALE – REPRÉSENTA	TION – INTERCOMMUNALITÉ – EPIC
2022/12/19-	1.	Modification de la composition de la Commission communale d'accessibilité aux personnes handicapées	Votants : 36 dont .3 pouvoirs Vote pour : 26 dont 2 pouvoirs Vote contre : 0 dont 0 pouvoir Abstentions : 10 dont 1 pouvoir

Marc ANDREU SABATER : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- De se prononcer sur le scrutin ordinaire à main levée pour les représentations
- D'approuver la composition proposée par le Maire pour le collègue de 8 élus. La composition du reste de la commissions (16 membres du collège des usagers) demeurera inchangé.

2022/12/19- 2.	Accessibilité : rapport annuel 2022	Le Conseil Municipal prend acte

Françoise FOUBERT : Lecture de la délibération.

Monsieur le Maire souligne que beaucoup d'améliorations ont été apportées dans les communes déléguées au niveau de l'accessibilité.

Procès-verbal du Conseil Municipal 26 Décembre 2022



Mme LEVERRIER intervient au terme de cette délibération pour exprimer qu'un nouveau « handicap » a été créé au quartier du Val de Vire, celui de l'éducation. Elle remercie les habitants du Val de Vire de le rappeler régulièrement et de rester mobilisés.

Le Conseil Municipal prend acte.

2022/12/19- 3.	Tarifs publics 2023	Votants : 36 dont 3 pouvoirs
		Vote pour : 36 dont 3 pouvoirs
		Vote contre : 0 dont 0 pouvoir
	·	Abstention: 0 dont 0 pouvoir

Annie ROSSI et chaque Maire déléguéle) : Lecture de la délibération.

Mme ROSSI indique que la référence est l'indice des prix à la consommation. Les tarifs de la restauration scolaire sont votés au mois de juin. Une prestation a été ajoutée pour la location du drone.

St Germain a décidé de supprimer sa prime aux queues de renards.

M. COUASNON note qu'on ne va pas vers une harmonisation des tarifs (salles, cimetières etc.), la chambre régionale des comptes le rappelait dans son rapport, et il exhorte la majorité à avancer.

Mme BALLÉ note que l'harmonisation s'est faite en fonction de la superficie, et par rapport aux services proposés dans les équipements présents dans les salles. Ce travail a été fait depuis l'année dernière, pour harmoniser les tarifs. Simplement, les prestations ne sont pas les mêmes. Il y a bien un barème de location, une logique en fonction des services proposés.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- D'adopter les tarifs des services publics au 01/01/2023 pour la commune de Vire Normandie et les communes déléguées

2022/12/19- 4.	Tarifs SPANC 2023	Votants : 36 dont 3 pouvoirs Vote pour : 36 dont 3 pouvoirs Vote contre : 0 dont 0 pouvoir Abstention : 0 dont 0 pouvoir
----------------	-------------------	---

Annie ROSSI : Lecture de la délibération.

Cette compétence est toujours exercée par la commune et il n'y a pas d'augmentation de tarif.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

Procès-verbal du Conseil Municipal 26 Décembre 2022



D'adopter les tarifs pour le SPANC pour l'année 2023.

2022/12/19- 5.	Cession à titre gracieuse de vélos électriques à l'intercommunalité	Votants : 36 dont 3 pouvoirs Vote pour : 36 dont 3 pouvoirs
		Vote contre : 0 dont 0 pouvoir Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Annie ROSSI : Lecture de la délibération.

M. COUASNON note que dans l'inventaire il y a 65 vélos, or la délibération fait état de 40 vélos. La majorité répond que d'autres vélos ont été vendus. Comme ils font partie de l'actif de la commune, il faut délibérer pour les céder à IVN.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- D'autoriser la cession gratuite à l'Intercom de la Vire au Noireau de l'ancienne flotte hors service des vélos à assistance électrique de la Ville de Vire et leurs équipements, dans le cadre de la démarche intercommunale Mobi Pro, moyennant l'usage ponctuel par le Centre socio-culturel Charles Lemaître, de la flotte de VAE dédiée aux ateliers de sensibilisation.
- D'habiliter Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer avec l'Intercom de la Vire au Noireau, tout document relatif à ce transfert de patrimoine.

2022/12/19- 6.	Budget principal – Décision modificative	Votants: 36 dont 3 pouvoirs
	n 4 .	Vote pour : 36 dont 3 pouvoirs Vote contre : 0 dont 0 pouvoir
		Abstention: 0 dont 0 pouvoir

Annie ROSSI : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- De donner son accord sur cette décision modificative.



2022/12/19- 7.

Budget annexe le Pont de la Londe Décision modificative n° 1

Votants : 36 dont 3 pouvoirs

Vote pour : 36 dont 3 pouvoirs

Vote contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Annie ROSSI : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- De donner son accord sur cette décision modificative.

2022/12/19- 8.	Budget annexe « Les Ajoncs » - Décision modificative n° 1	Votants: 36 dont 3 pouvoirs Vote pour: 36 dont 3 pouvoirs Vote contre: 0 dont 0 pouvoir Abstention: 0 dont 0 pouvoir
----------------	---	---

Annie ROSSI : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- De donner son accord sur cette décision modificative.

2022/12/19- 9.	Budget annexe « Les Bleuets » - Décision	Votants: 36 dont 3 pouvoirs
	modificative n° 2	Vote pour : 36 dont 3 pouvoirs
		Vote contre : 0 dont 0 pouvoir
		Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Annie ROSSI : Lecture de la délibération.

Pas d'Intervention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- De donner son accord sur cette décision modificative.



2022/12/19- 10.	Clôture budget annexe La Douitée	Votants : 36 dont 3 pouvoirs
		Vote pour : 36 dont 3 pouvoirs Vote contre : 0 dont 0 pouvoir
		Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Annie ROSSI : Lecture de la délibération.

Mme Rossi rappelle que la clôture de ce budget était une recommandation de la Chambre Régionale des Comptes.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- De clôturer définitivement le budget annexe la Douitée au 31/12/2022.

2022/12/19- 11.	Subvention Inolya Garage Chatel	Votants: 36 dont 3 pouvoirs Vote pour: 36 dont 3 pouvoirs Vote contre: 0 dont 0 pouvoir Abstention: 0 dont 0 pouvoir
-----------------	---------------------------------	---

Annie ROSSI: Lecture de la délibération.

M. COUASNON souhaite revenir sur les relations entre la commune et Inolya. Il y a deux ans, la commune a vendu 346 logements et 2 commerces pour la somme, jugée anormalement basse, de 1,6 M€.

Aujourd'hui, combien de ces 346 logements sont occupés ? Les logements ne sont pas tous décents, c'est une cause de baisse d'effectifs du collège. Ces problèmes n'ont pas été traités à la racine.

Qui plus est, on demande à la collectivité de contribuer aux projets Inolya. Où est votre pouvoir pour exiger des contreparties à Inolya, demande M. Couasnon au Maire ?

Le Maire répond que Inolya ne souhaite pas se séparer de son patrimoine. Le Maire redonnera les montants investis par Inolya au niveau des rénovations.

Serge Couasnon insiste au sujet du patrimoine de la SEMIVIR : « où en est-on ? ». Peut-être faut-il raser et reconstruire. Ce n'est pas la bonne gestion en terme de gestion du patrimoine.

Le Maire dément ce laisser-aller présumé dans l'entretien du patrimoine : il y a des travaux réalisés sur le patrimoine Inolya, y compris celui de la SEMIVIR. Le Maire pourra redonner des éléments.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- De verser une subvention de 200K€ à Inolya.



2022/12/19- 12.	Convention cadre de gestion de services entre IVN et VN	Votants: 36 dont 3 pouvoirs Vote pour: 36 dont 3 pouvoirs
		Vote contre : 0 dont 0 pouvoir Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Annie ROSSI : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre la Commune de Vire Normandie et l'Intercom de la Vire au Noireau

2022/12/19- 13.	Evolution sur taxe d'aménagement	Votants: 36 dont 3 pouvoirs	
		Vote pour : 36 dont 3 pouvoirs	
		Vote contre : 0 dont 0 pouvoir	
		Abstention: 0 dont 0 pouvoir	

Annie ROSSI : Lecture de la délibération.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- L'institution à compter du 1er janvier 2022 du reversement de la part communale de la taxe d'aménagement conformément à l'article 109 de la loi de finances pour 2022, suivant le zonage et périmètres validés en annexe.
- de fixer les modalités de reversement à hauteur de 100 % de la taxe communale perçue sur ces périmètres, au profit de l'intercom de la Vire au Noireau.
- d'autoriser Monsieur le président à signer les conventions à Intervenir avec les communes fixant les modalités de reversement
- de charger M. le Président de l'Intercom de notifier la délibération du conseil communautaire aux communes membres afin qu'elles délibèrent dans les mêmes termes avant le 31 décembre 2022.

	ENFANCE, ÉDUCATION, JEUNESSE, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, CULTURE	
	Jeunesse	
2022/12/19- 14.	Projet « Etape Numérique »	Votants: 36 dont 3 pouvoirs Vote pour: 36 dont 3 pouvoirs Vote contre: 0 dont 0 pouvoir Abstention: 0 dont 0 pouvoir



Corentin GOETHALS: Lecture de la délibération.

Mme LEVERRIER fait valoir que nous ne sommes pas obligés d'accepter le tout numérique sous prétexte que c'est un progrès.

S'agissant de la dématérialisation, l'investissement dans les ordinateurs, et la gestion d'internet, c'est énergivore. On peut parler de déshumanisation. En revanche, le service est créateur d'emplois. Donc, son groupe s'oppose à ce partenariat.

Corentin GOETHALS explique que l'objet de ce partenariat, c'est justement d'aider les personnes qui ont des difficultés à être autonomes pour les démarches numériques.

Mme LEVERRIER note qu'il est dommage de toujours s'adapter à des évolutions qui s'imposent mais qui comportent beaucoup d'inconvénients et d'effets induits.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- D'autoriser M. le Maire à signer la convention avec le groupe La Poste

PERSONNEL, GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES, FORMATION		
2022/12/19- 15.	Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels remplaçants — Article L 332-13 du Code Général de la Fonction Publique	Votants : 36 dont 3 pouvoirs Vote pour : 26 dont 2 pouvoirs Vote contre : 2 dont 0 pouvoir Abstention : 8 dont 1 pouvoir

Marc ANDREU SABATER : Lecture de la délibération.

Pas d'Intervention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

D'autoriser M le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L. 332-13 du code général de la fonction publique pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles sur emploi permanent. Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience professionnelle et leur profil.

2022/12/19- 16.	Délibération sur la modification de la participation de la collectivité concernant les tickets restaurant	Votants : 36 dont 3 pouvoirs Vote pour : 36 dont 3 pouvoirs Vote contre : 0 dont 0 pouvoir Abstention : 0 dont 0 pouvoir
-----------------	---	--

Marc ANDREU SABATER : Lecture de la délibération.

Procès-verbal du Conseil Municipal 26 Décembre 2022



Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- De modifier la participation de l'établissement public et de la porter à 60% par titre restaurant à compter du 1er janvier 2023.

2022/12/19- 17.	Délibération portant création du tableau des emplois et des effectifs de Vire Normandie	Votants: 36 dont 3 pouvoirs Vote pour: 36 dont 3 pouvoirs Vote contre: 0 dont 0 pouvoir Abstention: 0 dont 0 pouvoir
-----------------	---	---

Marc ANDREU SABATER : Lecture de la délibération.

Le poste de chargé de mission culturel était financé pendant un an à 60 % par le Département, la prolongation de deux mois sera financée à 40 %.

M. COUASNON indique qu'il faudrait que les élus de l'opposition puissent rentrer dans la mairie en dehors des heures d'ouverture au public. Il souhaiterait avoir un badge pour le contrôle d'accès.

Le Maire indique que cette question va être regardée de près, en lien avec le service bâtiments et les élus qui suivent ce sujet.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- d'adopter les propositions et d'adopter le tableau des emplois et des effectifs.
- de créer les emplois et effectifs du tableau des emplois et des effectifs selon les natures spécifiées, les quotités de temps de travail et d'ouvrir les recrutements à des contractuels au titre de l'article L 332-8 du code général de la fonction publique pour les emplois spécifiés dans ce tableau.
- D'autoriser l'engagement des emplois et effectifs du tableau des emplois et des effectifs selon les natures spécifiées, les quotités de temps de travail
- De dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget

	URBANISME, PATRIMOINE, HABITAT, COMMERCE	
7	Patrimoine	
2022/12/19- 18.	Acquisition de la parcelle cadastrée Bl 52 située au Bourg Lopin	Votants: 36 dont 3 pouvoirs Vote pour: 36 dont 3 pouvoirs Vote contre: 0 dont 0 pouvoir Abstention: 0 dont 0 pouvoir

Lucien BAZIN : Lecture de la délibération.



Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- D'autoriser l'acquisition de la parcelle cadastrée BI 52 pour la somme de 30 000 €.

2022/12/19- 19. Acquisition des parcelles cadastrées BK 345 et BK 348 situées rue des Noës Davy

Vote pour : 36 dont 3 pouvoirs

Vote contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Lucien BAZIN : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- D'autoriser l'acquisition des parcelles cadastrée BK 345 et BK 348,
- D'habiliter Monsieur le Maire ou son représentant à engager toute démarche et à signer tout document devant permettre de mener à bien cette acquisition.

2022/12/19- 20.	Cession de parcelle cadastrée AZ 26 située rue de la Planche	Votants: 36 dont 3 pouvoirs Vote pour: 36 dont 3 pouvoirs Vote contre: 0 dont 0 pouvoir Abstention: 0 dont 0 pouvoir
-----------------	--	---

Lucien BAZIN : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- D'autoriser l'acquisition de la parcelle cadastrée AZ 26 pour la somme de 1 000 €.
- D'habiliter Monsieur le Maire ou son représentant à engager toute démarche et à signer tout document devant permettre de mener à bien cette acquisition.

2022/12/19- 21.	Cession de la parcelle cadastrée AN 551	Votants: 36 dont 3 pouvoirs Vote pour: 36 dont 3 pouvoirs Vote contre: 0 dont 0 pouvoir Abstention: 0 dont 0 pouvoir
-----------------	---	---



Lucien BAZIN : Lecture de la délibération.

Pas d'Intervention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- D'autoriser la cession de la parcelle cadastrée AN 551 par morcellement, pour un montant global de 150 000 € assortie de la marge d'appréciation de 10 %,
- D'habiliter Monsieur le Maire ou son représentant à engager toute démarche et à signer tout document devant permettre de mener à bien cette ou ces cession(s).

	Habitat	
2022/12/19- 22.	OPAH Classique et OPAH RU 2020-2025 - subventions aux particuliers	Votants: 36 dont 3 pouvoirs Vote pour: 36 dont 3 pouvoirs Vote contre: 0 dont 0 pouvoir Abstention: 0 dont 0 pouvoir

Nicole DESMOTTES : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le versement des primes visées en annexe, au vu des factures acquittées et visées par l'animateur de l'OPAH.
- De dire que la dépense d'un montant total 4 703 € sera imputé au compte 2042 de Vire Normandie.

2022/12/19- 23.	OPAH RU : Opération Façade — subventions	Votants: 36 dont 3 pouvoirs Vote pour: 36 dont 3 pouvoirs Vote contre: 0 dont 0 pouvoir Abstention: 0 dont 0 pouvoir
-----------------	--	---

Nicole DESMOTTES : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le versement de l'aide concernant ce dossier,
- De dire que la dépense d'un montant total de 1207,50 € sera imputée au compte 2042 de Vire Normandie.



PROJETS STRUCTURANTS ET TRAVAUX MUTUALISÉS		
2022/12/19- 24.	Conventions entre le Département et la commune de Vire-Normandie, relatives à la gestion de 3 ouvrages d'art de franchissement au-dessus de la voie verte n° V4-02	Votants: 36 dont 3 pouvoirs Vote pour: 36 dont 3 pouvoirs Vote contre: 0 dont 0 pouvoir Abstention: 0 dont 0 pouvoir

Gérard MARY : Lecture de la délibération.

M. MARY précise que l'un des ouvrages a déjà été restauré à la charge du Département du Calvados, et un deuxième pont va être rénové par le Département.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- D'autoriser M. Le Maire à signer les projets de conventions.

2022/12/19- 25.	Convention entre le Département et la	Votants: 36 dont 3 pouvoirs
	commune de Vire-Normandie, relative à	Vote pour : 36 dont 3 pouvoirs
	la gestion d'un ouvrage d'art de	Vote contre : 0 dont 0 pouvoir
	franchissement de la RD 524 par la VC3	Abstention: 0 dont 0 pouvoir

Gérard MARY : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- D'autoriser M. le Maire à signer les projets de conventions.

2022/12/19- 26.	Prestation de levé géoréférencé du	Votants: 36 dont 3 pouvoirs
	réseau d'éclairage public de la	Vote pour : 36 dont 3 pouvoirs
	commune.	Vote contre : 0 dont 0 pouvoir
		Abstention: 0 dont 0 pouvoir

Gérard MARY : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le Maire à signer l'engagement de la ville auprès du SDEC.



MOBILITÉ, CIT'ERGIE, TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE		
2022/12/19- 27.	Adhésion de la commune de Colombelles au SDEC ÉNERGIE	Votants : 36 dont 3 pouvoirs Vote pour : 36 dont 3 pouvoirs Vote contre : 0 dont 0 pouvoir Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Gilles MALOISEL : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- D'approuver l'adhésion de la Commune de Colombelles au SDEC ENERGIE.

	Commune déléguée de Vire	
	Éducation	*
2022/12/19- 28.	Renouvellement de la convention avec la CAF pour le financement du CLAS 2022-2023	Votants: 36 dont 3 pouvoirs Vote pour: 36 dont 3 pouvoirs Vote contre: 0 dont 0 pouvoir Abstention: 0 dont 0 pouvoir

CINDY.COIGNARD: Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention annuelle CLAS 2022-2023 associant la Caf du Calvados. Elle permet un cofinancement de ces actions (avec un prorata de la MSA qui est attribuée systématiquement via la convention CAF).

2022/12/19- 29.	Demande de prolongation de l'agrément « centre social » pour le CSC municipal Charles Lemaître sur l'année 2023	Votants : 36 dont 3 pouvoirs Vote pour : 36 dont 3 pouvoirs Vote contre : 0 dont 0 pouvoir
	Chartes Lemaitre sur Carmee 2023	Abstention: 0 dont 0 pouvoir

Cindy COIGNARD : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.



Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant de prolongation de l'agrément actuel du centre social C Lemaître sur l'année 2023 (du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023) auprès de la Caf du Calvados.

2022/12/19- 30.	Avenant n° 3 de prolongation à la	Votants: 36 dont 3 pouvoirs
	convention de partenariat entre l'APAEI	Vote pour : 36 dont 3 pouvoirs
	du Bocage Virois et la Commune de	Vote contre : 0 dont 0 pouvoir
	VIRE NORMANDIE	Abstention: 0 dont 0 pouvoir

Cindy COIGNARD : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention,

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant de prolongation n°3 à la convention de moyen du 01/09/2019 portant « partenariat entre l'APAEI du Bocage Virois et la mairie de Vire Normandie ».

2022/12/19- 31.	Renouvellement de la convention AROEVEN 2023	Votants : 36 dont 3 poùvoirs Vote pour : 36 dont 3 pouvoirs Vote contre : 0 dont 0 pouvoir
		Abstention: 0 dont 0 pouvoir

Cindy COIGNARD : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire la convention de partenariat avec l'AROEVEN pour l'année 2023

2022/12/19- 32.	/12/19- 32. Renouvellement de l'adhésion à Vacances Ouvertes 2023	Votants : 36 dont 3 pouvoirs Vote pour : 36 dont 3 pouvoirs
		Vote contre : 0 dont 0 pouvoir Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Cindy COIGNARD : Lecture de la délibération.



Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- De renouveler l'adhésion à Vacances Ouvertes 2023

	Commune déléguée de Coulonces	
2022/12/19- 33.	Lotissement communal « Résidence du Pont de la Londe » - Vente d'un lot à bâtir (lotn° 3)	Votants: 36 dont 3 pouvoirs Vote pour: 36 dont 3 pouvoirs Vote contre: 0 dont 0 pouvoir Abstention: 0 dont 0 pouvoir

Gilles MALOISEL : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- De valider le prix de vente du lot n° 3, parcelle 187 ZC 97, avec TVA sur marge
- De l'autoriser à signer l'acte de vente de ce lot du lotissement communal en l'étude de l'Office Notarial Virois, Me Aline LEMARECHAL ou Me Richard POULIN notaires associés, dont le siège est situé 43, rue de Caen à Vire 14500 VIRE NORMANDIE.

2022/12/19- 34.	Lotissement communal « Résidence du Pont de la Londe » – Vente d'un lot à bâtir (lotn° 11)	Votants : 36 dont 3 pouvoirs Vote pour : 36 dont 3 pouvoirs Vote contre : 0 dont 0 pouvoir Abstention : 0 dont 0 pouvoir
-----------------	---	--

Gilles MALOISEL : Lecture de la délibération.

Pas d'Intervention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- De valider le prix de vente du lot n° 11, parcelle 187 ZC 100, avec TVA sur marge
- De l'autoriser à signer l'acte de vente de ce lot du lotissement communal en l'étude de l'Office Notarial Virois, Me Aline LEMARECHAL ou Me Richard POULIN notaires associés, dont le siège est situé 43, rue de Caen à Vire 14500 VIRE NORMANDIE.

2022/12/19- 35.	Lotissement communal « Résidence du Pont de la Londe » - Vente d'un lot à bâtir (lotn° 12)	Votants: 36 dont 3 pouvoirs Vote pour: 36 dont 3 pouvoirs Vote contre: 0 dont 0 pouvoir Abstention: 0 dont 0 pouvoir
-----------------	---	---



Gilles MALOISEL : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- De valider le prix de vente du lot n° 12, parcelle 187 ZC 101, avec TVA sur marge.
- De l'autoriser à signer l'acte de vente de ce lot du lotissement communal en l'étude de l'Office Notarial
 Virois, Me Aline LEMARECHAL ou Me Richard POULIN notaires associés, dont le siège est situé 43, rue de Caen à Vire 14500 VIRE NORMANDIE.

Commune déléguée de Roullours		
2022/12/19- 36.	Acquisition d'une bande de terrain – Les Belles Voies	Votants : 35 dont 3 pouvoirs Vote pour : 35 dont 3 pouvoirs Vote contre : 0 dont 0 pouvoir Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Nicole DESMOTTES: Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le Maire à signer l'acte de vente et tout acte nécessaire à cette acquisition.

Questions diverses

M Martin souhaite prendre la parole sur plusieurs sujets :

- Concernant la réception des femmes ukrainiennes : L'invitation à cet évènement a été trop tardive (M. Martin a pris connaissance de cette invitation 3h00 avant l'échéance!). Son groupe aurait aimer en prendre connaissance plus tôt et le regrette ;
- Concernant la reprise de concession au cimetière de Saint Germain : C'est un sujet important qui touche les familles au plus profond. Il y a eu en 2022 une reprise de concession au cimetière de ST GERMAIN sans avertir un parent qui pourtant se rend tous les ans sur la tombe de ses ancêtres. Cette personne a adressé une lettre à M MARTIN qui en a fait lecture en séance. Pour cette personne, il est impensable que la tombe ait disparu. Il aurait pourtant été facile de la retrouver. Cette tombe était entretenue et c'était une concession à titre perpétuel. M. MARTIN souhaite qu'une issue favorable soit donnée à la demande de cette personne pour retrouver la concession de son ancêtre.

M MARY répond que cette personne a été reçue par le secrétaire de mairie de st germain et ma collègue en charge de la gestion du cimetière. Ils lui ont expliqué que la procédure de reprise a été régulièrement menée avec l'entreprise spécialisée GESCIME. Un panonceau d'information a été apposé sur la concession dès le

Procès-verbal du Conseil Municipal 26 Décembre 2022



début de la procédure soit un peu plus de 3 ans avant la reprise et la liste des reprises de concession a été affichée à l'entrée du cimetière. A l'issue de cette procédure la concession a été déclarée en état d'abandon. Les restes du défunt (s'il y en a) n'ont pas disparu. Ils ont été entreposés dans un reliquaire déposé à l'ossuaire du cimetière. Du reste lorsque la personne est venue s'informer après coup en mairie elle a reconnu ne pas être venue depuis plusieurs années.

Concernant la fermeture du Collège du Val de Vire: M. MARTIN remercie les acteurs pour leur lutte. La communauté éducative reste motivée. M. MARTIN parle de trahison de l'électorat, et des « mensonges » sur le lobbying que le Maire devait faire pour préserver le collège. C'est une décision qui touche au plus profond la population. La rupture avec elle est totale. Lorsque l'on parle du Maire, les gens sont sur la défensive. M Martin indique qu'il en parlera autant de fois que nécessaire. Dans cette situation, tout homme d'honneur devrait démissionner. M Martin demande à ce que tout le monde travaille à l'annulation de la décision du Département. D'autant plus que Ministre a annoncé qu'il n'y aurait pas de collège de plus de 400 élèves. Ensuite la deuxième chose que M. MARTIN souhaite demander à M. le Maire c'est qu'il réfléchisse à son cumul de mandat.

Le Maire indique que revoir la décision sur le collège relève du Département du Calvados. Le travail d'une collectivité, c'est un travail collectif (agents, élus, commissions...). L'ensemble des décisions est vu par le Maire, visé par le Maire qui est un animateur d'équipes. Or, les dossiers avancent, c'est donc que la collectivité fonctionne.

M. MARTIN indique que le Maire n'a pas communiqué sur la dissolution de son groupe au Département.

Le Maire reste dans la majorité départementale.

M. MARTIN s'adresse au Maire de Vire : « que faites-vous dans ce groupe de majorité départementale ? ». M. MARTIN enjoint le Maire de quitter ce groupe s'il est d'accord avec celles et ceux qui s'opposent à la fermeture du collège.

Une question est posée par la communauté éducative sur la dotation au collège : est-ce que le collège d'excellence emportera une dotation supplémentaire ? et si oui, à quelle hauteur ?

M. COUASNON note à son tour que le Maire n'est pas capable de défendre les intérêts du territoire. Il devrait donc en tirer des conclusions en démissionnant.

Mme ROSSI indique que la position commune est de ne pas fermer ce collège. L'indice de positionnement social est de 101 à Maupas; 89 au Val de Vire. Ce classement devait servir à donner des moyens supplémentaires pour les collèges prioritaires, ce qui n'est pas le cas.

Le Val de Vire a demandé il y a 3 ans à être en REP+, ce qui a été refusé.

Mme ROSSI indique que sa réflexion vaut aussi pour l'école primaire.

La communauté éducative reproche au Maire un changement de position trop tardif, et que sa position a torpillé le collège du Val de Vire.

Le Maire comprend ces reproches, mais rappelle que sa position initiale était liée au côté inéluctable de la décision du Département.



M. MALOISEL demande qu'une note de synthèse soit faite et indique qu'il faut s'organiser. Une partie de la société a besoin de cet établissement. Le sujet va être travaillé à plusieurs élus. Le risque, c'est que des difficultés s'ajoutent et il faut absolument éviter cela.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 18 heures

Le secrétaire de séance

Dimitri RENAULT

e Maire de VIRE NORMANDIE,

ANDREU SABATER

